

I. CONTEXTE HISTORIQUE : LA REVOLUTION FRANCAISE

1.1. Chronologie des principaux évènements de 1789 à 1795

Né en 1754, le Roi Louis XVI, monté sur le trône en 1774, fut le successeur infortuné de son grand-père Louis XV. Homme tranquille, il avait peu de goût pour le pouvoir et se trouva confronté, sans beaucoup de soutien de la part de son entourage, à une révolte populaire qui grondait depuis déjà longtemps. Ce mouvement était soutenu par l'élite intellectuelle de l'époque et motivé par une situation économique difficile en raison notamment de la participation de la France à la guerre d'Indépendance américaine qui causa la ruine des finances. A ce contexte, s'ajoutaient de mauvaises récoltes pendant l'hiver 1788/1789 qui entraînèrent une baisse des salaires et une montée des prix. La population française commençait également à ne plus accepter facilement les inégalités de condition, très importantes entre les trois principales couches de la société de l'époque.

La convocation des Etats-Généraux ⁽¹⁾ le 5 mai 1789, dont la réunion a duré plusieurs mois, est considérée par de nombreux historiens comme le facteur déclenchant de la Révolution Française. Pour leur préparation, des cahiers de doléances sont mis à la disposition de tous dans les régions, et bientôt la liste des mécontentements est longue : réforme du système des impôts, suppression des droits féodaux et de la dîme, affranchissement des terres. Mais les souhaits des députés sont contradictoires, ce qui satisferait le Tiers-Etat mécontente profondément le Clergé et la Noblesse, et les discours successifs du Roi ne répondent guère aux attentes. Devant les réactions, le Roi va céder du terrain et finir par accepter le principe d'une monarchie constitutionnelle.

Le 4 juin 1789, un deuil assombrit la famille royale : le dauphin Louis-Joseph meurt de tuberculose osseuse à l'âge de 7 ans, et c'est son frère cadet Louis-Charles, âgé de 4 ans, qui devient à son tour le dauphin.

Une agitation du peuple commence alors à se faire sentir et le Roi appelle des troupes autour de Paris par mesure de sécurité. Pour rassurer le peuple, il renvoie son ministre Necker, jugé responsable des problèmes d'approvisionnement en nourriture de Paris. Des affrontements et des émeutes commencent à naître un peu partout, et le 14 juillet, c'est la prise de la Bastille, dépôt d'armes et symbole de l'absolutisme royal. Le roi désarmé rappelle aussitôt Necker, et une situation d'anarchie s'installe sur fond de rumeurs de complots et de famine. Le 4 août, pour tenter d'apaiser la foule en furie, Noblesse et Clergé proposent l'abolition de leurs privilèges, votée par décret le 11 août.

(1) *Etats-Généraux : Réunion des représentants (députés) des trois états : la Noblesse (1,5 % de la population), le Clergé (0,5 %) et le Tiers-Etat (98% : bourgeoisie, artisans, commerçants, paysans).*

Le 5 octobre, c'est la marche des femmes sur Versailles pour réclamer du pain, et le lendemain, la famille royale est escortée à Paris pour être sous le regard des Parisiens. Les députés toujours rassemblés travaillent sur une nouvelle constitution, la réorganisation fiscale, administrative et judiciaire de la France. C'est à cette époque que les biens du Clergé seront nationalisés, afin de renflouer les finances, et que les assignats seront créés, générant rapidement une énorme inflation.

La constitution civile du clergé, le 14 juillet 1790, va précipiter la fracture, car malgré la condamnation du Pape, le Roi donne son accord, et le 27 novembre le décret oblige les prêtres à prêter serment et à accepter cette constitution. Necker donne sa démission, l'armée s'agite et fait montre d'insubordination, et la paix publique se voit menacée par la scission entre le clergé "jureur" et les prêtres réfractaires.

Le 21 juin 1791, le Roi, sentant le danger augmenter et sa liberté de sa famille fortement menacée, s'enfuit avec elle vers l'Est. Il est rattrapé à Varennes et raccompagné à Paris le 25 juin, mais le peuple a perdu confiance. De même les alliés Européens de la France voient-ils d'un mauvais oeil la tourmente créée par la France, la tension monte, et un courant favorable à la guerre se lève. Le Roi voit en une déclaration de guerre la possibilité de rehausser son prestige aux yeux des Français en cas de victoire, ou, en cas de défaite, d'obtenir l'aide de ses vainqueurs, qui le restaureraient dans ses anciennes fonctions de monarque absolu. Il déclare donc à l'Autriche, en avril 1792, une guerre qui va durer dix ans, et l'Autriche menaçant d'envahir la France, des rumeurs de complot montent. La famille royale est alors enfermée dans la prison du Temple (elle se situait à l'endroit où se trouve actuellement la Mairie du 3ème arrondissement) le 10 août 1792. Le 11 décembre, Louis XVI devenu le citoyen Louis Capet, est séparé de sa famille et comparaît devant l'assemblée des députés, puis est déclaré coupable de complot contre la sûreté générale de l'Etat le 15 janvier 1793. Sa mort est votée le 20 janvier, et il est guillotiné le matin du 21 janvier. Le dauphin est alors proclamé Roi sous le nom de Louis XVII par sa famille et reconnu comme tel par les cours d'Europe.

Cet événement, ajouté à la constitution civile du clergé, entraînera les soulèvements des Chouans, des Vendéens et dans une moindre mesure des Provençaux, et une escalade de révolte et de violence dans toute la France, avec une montée des mesures répressives décidées par l'Assemblée à travers, notamment, une organisation appelée Comité de Salut Public. A cette époque commence la période de la Terreur, pour atteindre son apogée en 1794, qui verra se cumuler la guerre avec l'Autriche, la famine, les dénonciations et exécutions sommaires. C'est le Comité de Salut Public qui décidera le 1er juillet de séparer Louis XVII de sa mère, ce qui fut fait dans la nuit du 3 au 4 juillet 1793, où il fut remis aux mains du cordonnier Simon. Le 1er août, la Reine Marie-Antoinette, accusée

d'inceste et de trahison en raison de son origine autrichienne, sera transférée du Temple à la Conciergerie, son procès aura lieu le 14 octobre et elle sera guillotinée à son tour le 16 octobre.

En janvier 1794, Simon et sa femme sont renvoyés, Louis XVII est enfermé seul dans l'ancienne chambre qu'occupait son père au 2ème étage de la tour et Simon reçoit, le 19 janvier, une décharge pour la remise de l'enfant en bonne santé aux quatre commissaires de garde. Le 28 juillet 1794, Barras rend visite à l'enfant qu'il trouve prostré, sans soins et en mauvaise santé. Il le fait sortir de son isolement pour lui faire donner des soins, et en confie la garde à Laurent, à qui on adjoint bientôt Gomin. Au fil des mois la santé de l'enfant se dégrade au point que des rumeurs courent sur sa mort éventuelle, et un enquêteur, Jean-Baptiste Harmand de la Meuse, est envoyé par le Comité de Sûreté Générale en février 1795 pour vérifier ce qu'il en est. Le 6 mai 1795, le Directoire convoque le Docteur Desault pour faire soigner de l'enfant, et le gardien Lasne reprend le poste de Laurent. Mais Desault meurt le 1er juin et est remplacé par le Docteur Philippe-Jean Pelletan, qui n'aura pas le temps de beaucoup connaître l'enfant, puisque c'est le 8 juin 1795 que mourra Louis XVII. Le lendemain 9 juin, une autopsie sur le corps de l'enfant sera pratiquée par les docteurs Pelletan, Demangin, Jeanroy et Lassus. Enfin le 10 juin, il est inhumé dans la fosse commune du cimetière Sainte-Marguerite.

1.2. Naissance d'une légende, ou la théorie du survivantisme

Plusieurs théories soutiennent que Louis XVII s'est vu substituer un enfant de son âge, et a donc été sauvé de la mort par une conspiration de fidèles.

En particulier, des rumeurs couraient sur le fait que Marie-Antoinette et sa belle-sœur, madame Elisabeth, avaient tenté de communiquer avec l'extérieur pour tenter de préparer une évasion de la famille royale après la mort de Louis XVI et c'est ce qui avait entraîné la décision du Comité de Salut Public de mettre à l'abri Louis XVII.

Un des scénarios d'une évasion de l'enfant suggère que, le 3 juillet, Louis XVII, séparé de sa mère, n'a pas été enfermé dans sa chambre mais emmené par ceux-là mêmes venus le chercher, des commissaires de la Commune de Paris, et ce serait un autre enfant qui aurait été remis à Simon. En 1793, Robespierre s'entendait bien avec la Commune, et voyait en l'enfant royal un enjeu, un alibi politique. Mais pour en faire le roi d'un nouveau royaume, il fallait l'éduquer dans le sens de la Révolution, et donc le séparer des siens. D'après les mémoires de Madame Royale sa sœur, on l'a tiré de son lit et habillé, alors qu'il ne s'agissait que de changer d'étage. On n'aurait pas eu besoin de le réveiller pour ça, il suffisait de le porter à l'étage supérieur... Or il est parti habillé et marchant, n'était-ce pas pour

une destination extérieure à la tour du Temple ? La difficulté de cette théorie, c'est qu'il n'y a aucun témoignage qui vienne l'appuyer.

Autre hypothèse : l'enfant serait mort avant juin 1795 mais l'information aurait été gardée secrète en raison de la valeur d'otage de l'enfant sur le plan diplomatique, et on aurait opéré une substitution. Les arguments en faveur de cette thèse sont l'interruption des notes des lingères, remarquée par les chercheurs Hastier et Duplant, il aurait donc pu mourir fin 1793 ou début 1794, ce qui expliquerait également le départ des Simon. Dans ses Mémoires, Madame Royale, sœur de Louis XVII, relate qu'à compter de son isolement, elle n'a plus vu ni entendu son frère.

C'est pourquoi, entre projets d'évasion non aboutis et faits inexplicés, l'idée d'une substitution d'enfant a pu prendre corps peu à peu. Et si Louis XVII avait été sauvé, il pouvait par exemple vivre caché à l'étranger, avoir fondé une famille... et revenir en vainqueur une fois l'ordre rétabli.

(...)